

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Délibération n°20201217_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 50

+Pouvoirs : 6

+Suppléants : 5

= VOTANTS : 61

- dont « pour » : 29

- dont « contre » : 28

- dont « abstention » : 4

Objet : Éolien - avis sur le projet de parc éolien de Villemain et Loubillé

Le jeudi 17 décembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 11 Décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St Amant-de-Boixe.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – PERRON Michelle - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

POTEL Maryse pouvoir à ROUMAGNE Magalie

MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante

FLAUD Yves représenté par BILLOUT Thierry - suppléant

PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc - suppléant

DE LUSTRAC Jean-Marc - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine – DURAND Jean-Louis - BOURABIER Jacques – BRAUNBARTH Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Éolien - avis sur le projet de parc éolien de Villemain et Loubillé

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 23/10/2020, demandant l'avis de la CDC sur le projet de parc éolien « Les Groies » sur les communes de Villemain et de Loubillé (Deux-Sèvres) porté par la SARL Parc Eolien des Groies (VOLTALIA),

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu le « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays Ruffécois » approuvé par le comité syndical du PÉTR du Pays Ruffécois le 29/01/2020 et par le conseil communautaire de Cœur de Charente le 27/02/2020,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 01/12/2020,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Urbanisme, de l'environnement et des finances informe les délégués communautaires que la Préfecture des Deux-Sèvres a sollicité l'avis de la CDC sur le projet de parc éolien « Les Groies » sur les communes de Villemain et de Loubillé (Deux-Sèvres) porté par la Société SARL Parc Eolien des Groies (VOLTALIA).

Ce parc éolien prévoit l'installation :

- ✓ de 7 éoliennes (d'une hauteur en bout de pale de 165 à 180 mètres et d'une puissance de 3,6 à 3,9 MW chacune, soit une puissance totale du parc de 26,1 MW),
- ✓ de 2 postes de livraison.

La production totale prévisible pour le parc est de 70,5 GWh/an.

Ce projet a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 01/12/2020, qui a émis un avis favorable sur ce projet (Favorables : 16 ; Défavorables : 7 ; Blancs : 4).

En effet, le projet respecte dans sa globalité les préconisations du « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays Ruffécois ».

A noter cependant que la 1^{ère} maison du Bourg de Villemain se trouve à 742m de l'éolienne la plus proche (autres distances respectées), et que les éoliennes les plus au nord se trouvent au sein de la ZNIEFF de type 2 « Plaine de Brioux et de Chef-Boutonne » qui constitue un réservoir de biodiversité de la trame verte.

Le rayon d'affichage (6km autour du parc) ne concerne qu'une petite partie du territoire de St-Fraigne et Les Gours, dont les conseils municipaux ont délibéré favorablement concernant ce projet, tout comme ceux des 2 communes sur lesquelles le projet est situé. Les habitants de Villemain et Loubillé ont été interrogés et la majorité d'entre eux ne s'est pas opposée au projet.

Cœur de Charente est relativement peu impacté compte tenu de l'implantation du projet à plus de 5 km de l'extrémité nord-ouest de notre territoire. Le projet sera tout de même visible de plusieurs points de notre territoire, notamment depuis l'entrée d'Aigre et la sortie de Tusson.

Par ailleurs, la livraison, le montage et la maintenance des éoliennes seront confiés à l'entreprise Nordex, dont une base de maintenance est implantée sur la zone des Coteaux à Vars. Le projet aura donc pour conséquence de pérenniser l'emploi local, voire de le développer.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le projet de parc éolien « Les Groies » sur les communes de Villemain et de Loubillé (Deux-Sèvres) pour les motifs précités ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

sur extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

